



simetra

Santé au travail Adour Pays Basque

Service interentreprises de médecine et santé au travail
38 chemin de Sabalce - 64100 BAYONNE
Téléphone : 05 59 58 38 80 • Fax : 05 59 63 23 58
www.simetra.fr



A votre Santé

#6

août
2009

Le lien d'information des adhérents SIMETRA

Cher Adhérent,

Suite à l'apparition d'un nouveau virus grippal A/H1N1, il existe un risque d'épidémie massive dite "pandémie" dans les mois à venir.

Compte tenu de l'évolution sanitaire actuelle et des dispositions gouvernementales, les entreprises doivent se préparer dès à présent à cette situation de pandémie grippale afin de pouvoir continuer à assurer leur activité économique tout en protégeant la santé de leurs salariés.

Un plan national de prévention et de lutte " Pandémie Grippale" a été conçu.

Conformément à la circulaire DGT 2009/15 du 29 juin 2009, votre Service de Santé au Travail se mobilise pour vous aider à mettre en œuvre ce plan de prévention.

A cet effet vous trouverez ci-joint :

Une **affichette d'information** à diffuser largement dans l'entreprise et rappelant la nature du risque et les moyens de prévention préconisés (mesures d'hygiène, masques etc.)

Une **note d'information** sur le Plan de Continuité d'Activité PCA (résumé de la fiche officielle G1 "Recommandations aux Entreprises").

Par ailleurs la situation sanitaire étant susceptible d'évoluer rapidement, les mesures de prévention peuvent être modifiées et réactualisées. Il est donc nécessaire de s'informer régulièrement notamment en consultant le site internet officiel : www.pandemie-grippale.gouv.fr.

Autres sites internet utiles :

www.inrs.fr
www.inpes.fr

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, cher Adhérent, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Equipe Médicale du SIMETRA



(D'après la Fiche G1 Plan National "Pandémie" - Recommandations aux entreprises et administrations pour la continuité des activités économiques et la prévention sanitaire en période de pandémie).

Aide au plan de continuité d'activité PCA

PRINCIPES GENERAUX

Objectif

Maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible tout en protégeant les personnels exposés. Ce plan est à préparer dès à présent, en se basant sur un taux d'absentéisme de 30% sur les 3 plus fortes semaines de pandémie, et de 15% sur 10 semaines de pandémie.

Phases de la pandémie

- Situation 4B : début de transmission interhumaine en France.
- Situation 5A : extension géographique de la transmission interhumaine.
- Situation 5B : extension géographique de la transmission humaine en France.
- Situation 6 : pandémie grippale.

Classification des personnels

- Salariés travaillant à distance, non exposés à des contacts humains du fait de leur travail : consignes sanitaires générales.

- Salariés présents sur le lieu de travail habituel, exposés au risque environnemental général, notamment du fait du contact avec leurs collègues : consignes sanitaires générales renforcées.
- Salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public (guichet, caisse etc.) : consignes d'hygiène renforcées et port des masques (EPI FFP2).
- Salariés directement exposés au risque (professionnels de santé) : idem.
- Salariés pouvant changer de poste du fait de l'absentéisme.

Bases d'établissement du PCA

- Examen des conséquences vraisemblables de la pandémie sur l'activité habituelle.
- Identification et hiérarchisation des missions devant être assurées en toutes circonstances, de celles pouvant être interrompues pendant

- 1 à 2 semaines, de celles pouvant l'être pendant 8 à 12 semaines.
- Evaluation des ressources nécessaires à la continuité des activités indispensables.
- Mesures de protection de la santé des personnels.



- Information des personnels et aide sociale :
 - sur la maladie et les règles d'hygiène,
 - sur l'organisation de l'entreprise face à la pandémie,
 - sur l'aide sociale en situation de pandémie.

Modes d'organisation pour le maintien de l'activité

- Identification de fournisseurs alternatifs, constitution ou renforcement des stocks,
- Solutions alternatives de transport,
- Procédures de remplacement de courrier, moyens techniques et logistiques à prévoir : téléphone, ordinateurs...
- Mesures visant à limiter la contagion : suppression de réunion, ventilation de certaines salles,



- Modalités de restauration collective, d'hébergement,
- Réorganisation du travail : téléconférence, travail à domicile, aménagement des horaires et du temps de travail,
- Outils d'information collective du personnel : site internet, courrier électronique.

Acquisitions préalables

- Produits d'hygiène et de nettoyage, masques et autres moyens de prévention,
- Equipements pour le travail à domicile, pour l'adaptation des postes exposés (hygiaphones par exemple),
- Autres.

EVALUER LES RISQUES

Analyse des missions assurées par l'entreprise

- Désignation d'une personne responsable pour la gestion de la crise.
- Détermination des conséquences possibles de la pandémie.
- Identification des missions devant être assurées en toutes circonstances.
- Identification des missions pouvant être interrompues.
- Identification des ressources nécessaires à la continuité de l'activité indispensable.

Ressources humaines

- Etablissement d'un état des effectifs : disponibilité prévisible du personnel, possibilité de télétravail, postes pouvant être occupés en situation dégradée.
- Vérification des possibilités de suppléance pour les postes essentiels.
- Formation de certains personnels aux tâches prioritaires.

Méthodes et moyens de protection et d'information des personnels

- Actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Définition des mesures de prévention à mettre en œuvre et notamment :
 - application des mesures d'hygiène,
 - réduction des contacts entre les personnes,
 - dotation en moyens de protection, masques notamment.
- Identification des personnels les plus exposés au virus et détermination des modalités particulières de leur protection :
 - types de masques à mettre à disposition en incluant les personnels susceptibles de changer de poste,
 - constitution d'un stock suffisant d'EPI (masques respiratoires notamment) et modalités de distribution,
 - mise à disposition de moyens d'hygiène

(eau, savon liquide, moyens d'essuyage à usage unique, vestiaires séparés etc.),
- formalisation des consignes d'hygiène spécifiques (lavage des mains, nettoyage des surfaces, évacuation des déchets etc.),
- formation aux règles d'hygiène renforcée et au bon emploi des masques garantissant une utilisation efficace.



Niveaux d'équipement possibles selon l'analyse des risques, dès lors qu'il y a suspicion ou possibilité de transmission interhumaine (Fiche C.4 - Mesures barrières sanitaires)

CAS		Niveaux d'équipement
Malades		
C	Cas possibles ou confirmés	Masque anti-projections
Activités de type familial (a)		
F	Personnes vivant dans l'entourage immédiat d'un cas possible ou confirmé et contribuant à ses soins	Masque anti-projections
Activités de vie collective		
V1	Personnes se rendant dans des lieux publics	Masque anti-projections
V2	Personnes se déplaçant en transport en commun	Masque anti-projections
Activités de vie collective		
I1	Salariés exposés au risque environnemental général, notamment du fait du contact avec leurs collègues dans l'entreprise, sans que le risque soit aggravé par une organisation particulière de travail	Masque anti-projections
I2	Salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public du fait de leur profession (métiers de guichet ou de caisse par exemple), le risque de transmission du virus grippal s'avérant être plus élevé parce que l'activité professionnelle implique une surexposition sur le lieu de travail à des facteurs environnementaux	Masque FFP2 (b)
I3	Salariés directement exposés à un risque, encore aggravé, de transmission du virus grippal en raison même de la nature de leur activité professionnelle habituelle (personnels de santé et de secours exposés à des malades, personnels des établissements de ramassage et de traitement des déchets ...)	Masque FFP2 (b)

(a) Cette situation est actuellement en cours d'analyse

(b) Selon l'évaluation des risques, d'autres équipements de protection pourront être nécessaires notamment gants, lunettes et vêtements de protection

Pandémie Grippale

CONSEILS PRATIQUES

Comment bien se laver les mains ?

La méthode est importante. Le produit (savon ou solution hydroalcoolique) seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, frottage, rinçage et séchage qui permet de se débarrasser des germes



Frottez les ongles et le bout des doigts



Frottez la paume des mains



Frottez entre les doigts



Frottez à l'extérieur des mains



Comment bien jeter ses déchets ?



Vous trouverez joint avec votre lettre adhérents, une affichette sur ce qu'il faut savoir sur la grippe A (H1N1) en cas de pandémie, spécialement créée à votre attention et à l'attention de vos salariés. N'hésitez pas à l'afficher dans vos locaux.

Comment bien mettre son masque ?



Placer le masque sur votre visage et attachez-le



Moulez le sur la racine du nez



Abaissez le bas du masque sous le menton

Fournitures utiles : où les trouver ?

Pour vous protéger vous et vos salariés contre le virus de la grippe A/ H1 N1, nous vous invitons à vous équiper de masques FFP2 (sans valve si possible), de masques chirurgicaux et de solution hydroalcoolique. Vous pourrez trouver tout ce matériel chez :

- Votre distributeur d'équipement de protections individuelles et de matériel d'hygiène et de sécurité
- Votre pharmacie ou parapharmacie habituelle
- Votre magasin paramédical
- Votre magasin de bricolage
- Votre supermarché

Pour plus d'information contacter votre médecin du travail.

Bienvenue à Cécile

Cécile Terrieux a intégré l'équipe SimeTra en tant qu'ergonome en avril 2009. Cécile, originaire du Tarn et Garonne, est diplômée de l'IUP Ergonomie d'Albi, et est titulaire d'un Master II en ergonomie, santé et sécurité, obtenu à Lyon en 2007.

Auparavant, elle a exercé des responsabilités de prévention des risques dans le milieu agricole, tour à tour à la Mutualité Sociale Agricole et dans une association d'agriculteurs.



Cécile a très vite trouvé ses repères au sein de notre association, et a déjà œuvré sur plusieurs dossiers chez nos adhérents, essentiellement dans le secteur tertiaire (aménagement de postes handicapés, participation à la conception de nouveaux locaux, prévention des troubles musculo-squelettiques...). Elle peut intervenir dans les entreprises sur demande du médecin du travail.

ACTU

Les aides à domicile

Un groupe de travail du SimeTra lance début septembre 2009 une étude sur les conditions de travail des aides à domicile qui sera suivie par un projet de prévention de leur risque professionnels et des difficultés vécues sur le terrain.

Les poussières de bois

Depuis 2008, l'équipe médicotechnique de votre Service de Santé au Travail SIMETRA a décidé de sensibiliser la branche "Menuiserie" à ses risques professionnels en réalisant deux plaquettes d'information.

Actuellement, notre équipe met en place une campagne de prévention pour l'ensemble des Métiers du Bois sur les risques pour la santé liés aux poussières de bois.

Une soirée d'information sera organisée le Jeudi 8 Octobre 2009 à 18h à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque.



Service interentreprises de médecine et santé au travail
38 chemin de Sabalce - 64100 BAYONNE
Téléphone : 05 59 58 38 80 - Fax : 05 59 63 23 58
www.simetra.fr

Directeur de la Publication : Gilles Piriou

Comité de Rédaction :
Antoine Jové, Martine Cervera, Hélène Lafargue, Marie Esteban, Cécile Terrieux.
Conception et coordination : Haritza Bayonne - 05 59 57 10 57